

Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy

MAIRIE DE LA MOSELLE
D.C.L. Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy
09 JUL. 2025 5 Rue des Récollets 57000 Metz
ARRIVÉE
MAYORAL DE LA LÉGALITÉ

Date de convocation	Nombre de membres au comité syndical	Nombre de membres en fonction au comité syndical	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
Mercredi 18 juin 2025	16 titulaires - 8 suppléants	16 titulaires - 8 suppléants	12	3		7	

Vote(s) pour : 12
Vote(s) contre : 0
Abstentions(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

Sous la présidence de Monsieur Bernard STAUDT, Président du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy.

Point n° 3 : Modalités d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Rapporteur : Bernard STAUDT

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 et L.2121-1,
VU le Code de la commande publique,
VU l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2024 portant sur la création du Syndicat Mixte des Etangs de Saint Remy.

CONSIDERANT que l'élection de la Commission d'appel d'offres doit intervenir au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que le Comité syndical doit fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT que la commission est présidée par le Président du syndicat mixte des étangs de Saint-Remy,

CONSIDERANT que les dispositions du Code général des collectivités territoriales n'interdisent pas que les conditions de dépôt des listes soient fixées dans une délibération adoptée juste avant ledit dépôt et l'élection elle-même, au cours de la même séance, la jurisprudence ayant d'ailleurs admis que l'organe délibérant peut, lors de la même réunion, procéder successivement à ces deux formalités.

DECIDE

DE FIXER les modalités de dépôts des listes en vue de l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

- le dépôt des listes de candidatures se fera en cours de séance et remises entre les mains du Président durant une suspension de la séance de l'assemblée délibérante qui durera le temps de la constitution des listes et interviendra juste avant l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,
- les candidatures sont présentées sous forme de liste comprenant 5 titulaires et 5 suppléants,
- l'élection des membres de la CAO aura lieu le même jour que celui de la fixation des modalités de dépôt des listes.

**Syndicat Mixte
des Etangs de Saint-Rémy**

Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy

5 Rue des Récollets 57000 Metz



Pour extrait conforme
Metz, le 04/07/2025

Le Président du Syndicat Mixte
des Etangs de Saint-Rémy,
Bernard STAUDT